ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 36

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la pratique du gavage pratiquée sur les femmes, en Mauritanie notamment. Cette coutume traditionnelle engendre un véritable problème de santé publique ainsi que des interrogations sur la place de la femme dans la société traditionnelle mauritanienne. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend conditionner son aide à la disparition des pratiques de ce type ou au moins à l'adoption d'une législation les interdisant.

Texte de la réponse

Cette pratique malheureusement traditionnelle est inacceptable. Non seulement elle viole l'intégrité physique des femmes et leur rend impossible toute forme d'activité, mais elle pose un véritable problème de santé publique. L'obésité et les maladies cardio-vasculaires qui y sont associées ne sont pas les seuls dangers de cette coutume, certaines femmes allant jusqu'à prendre des médicaments habituellement utilisés pour développer la masse corporelle des animaux. Cette coutume connaît néanmoins un net recul depuis quelques années. Nous soutenons activement l'amélioration du dispositif législatif et institutionnel mauritanien, qui a permis une diminution sensible des discriminations à l'égard des femmes. La création d'un ministère chargé de la promotion de la femme, de programmes de soutien à la scolarisation des filles ou encore les efforts déployés pour améliorer la protection juridique des femmes témoignent de l'attention croissante portée par les autorités mauritaniennes aux droits des femmes. Il faut ainsi noter que 17 % des députés de l'Assemblée nationale mauritanienne sont des femmes. La France suit également avec intérêt les opérations de campagne anti-gavage menées par divers mouvements de la société civile à travers le pays. La mobilisation des femmes citadines et lettrées confirme le rôle joué par le développement et la scolarisation dans l'opposition spontanée à une tradition dangereuse et discriminatoire. Dans ce contexte, l'aide que nous consacrons au développement en Mauritanie doit pouvoir contribuer à faire disparaître ces pratiques.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4760
Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5535